

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement**

**tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h**

**5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe  
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et des études techniques  
Madame Diane Martel, Directrice des Travaux publics  
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 12

---

**CA19 26 0001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du 14 janvier 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 en retirant le point suivant :

40.03 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un premier projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

#### **CA19 26 0002**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018, à 19 h**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

#### **10.03 - Point d'information des conseillers**

---

#### **10.04 - Période de questions du public**

Début de la période de questions du public à 19 h 24.

La période de questions prend fin à 20 h 47.

Reprise de la séance à 20 h 58

---

#### **CA19 26 0003**

**Approuver trois projets de conventions par lesquelles l'Arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$, à des fins de fonctionnement, à chacune des sociétés de développement commercial de son territoire, soit la « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » (RPPC18-12099-GG), la « SIDAC Plaza St-Hubert » (RPPC18-12098-GG) et la « SIDAC Promenade Masson » (RPPC18-12097-GG), pour l'année 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le versement d'une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal », d'une contribution financière de 50 000 \$ à la « SIDAC Plaza St-Hubert » et d'une contribution financière de 50 000 \$ à la « SIDAC Promenade Masson », pour l'année 2019;

D'approuver les projets de conventions entre l'arrondissement et ces organismes, à cette fin;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ces ententes;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1180963069

---

#### CA19 26 0004

**Approuver deux avenants modifiant les conventions 2019-2020 avec l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme activités de loisir et du Programme camps de jour - Octroyer une contribution financière additionnelle de 27 157 \$ au Programme activités de loisir et de 25 519 \$ au Programme camps de jour pour la période de janvier 2019 à décembre 2020 (RPPL18-11081-GG et RPPL18-11082-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » d'une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme activités de loisir (RPPL18-11081);

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » d'une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme camps de jour (RPPL18-11082);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits avenants;

D'octroyer à cette fin, des contributions financières additionnelles de 27 157 \$ dans le cadre du Programme activités de loisir et de 25 519 \$ dans le cadre du Programme camps de jour, toutes taxes incluses, le cas échéant, prises à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux avenants joints au dossier décisionnel et réparties comme suit :

<b>Contributions financières additionnelles pour « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. »</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total 2019-2020</b>
<b>Programme activités de loisir</b>	13 444 \$	13 713 \$	27 157 \$
<b>Programme camps de jour</b>	12 637 \$	12 882 \$	25 519 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1183318003

---

**CA19 26 0005**

**Approuver deux ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, la « Commission scolaire de Montréal » et la « Commission scolaire English-Montreal »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver deux ententes à intervenir entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les deux commissions scolaires œuvrant sur son territoire, soit la « Commission scolaire de Montréal » et la « Commission scolaire English-Montreal », visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de préciser, avec les commissions scolaires et les écoles du territoire, les termes de conventions d'utilisation, comportant les aspects opérationnels et administratifs, à être signées entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les deux commissions scolaires ou les écoles visées concernant les installations et équipements de sports et loisirs qui sont sous la responsabilité du conseil d'arrondissement;

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1183653006

---

**CA19 26 0006**

**Ratifier une entente avec l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation d'un carnaval d'hiver et d'activités aux deux patinoires et au chalet du parc Père-Marquette au cours de l'hiver 2019 - Octroyer une contribution financière de 10 125 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver l'entente à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de le soutenir dans la réalisation d'un carnaval d'hiver et d'activités offertes aux citoyens au chalet et aux deux patinoires du parc Père-Marquette pendant l'hiver 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'octroyer à cet effet une contribution financière maximale totale de 10 125 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite contribution financière sera versée selon les modalités prévues à l'entente et répartie comme suit :

<b>Montant maximal des versements</b>	
	<b>Hiver 2019</b>
<b>1er versement</b> : janvier 2019	8 605 \$
<b>2e versement</b> : dans les 30 jours suivant la remise du rapport de réalisation de projet et d'une formule de confirmation de l'utilisation des sommes versées par l'Arrondissement, jugés conformes	1 520 \$
<b>Total</b>	<b>10 125 \$</b>

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1187769005

#### **CA19 26 0007**

**Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention de partenariat en loisir avec contribution financière avec l'organisme métropolitain « Association montréalaise pour le développement des loisirs tout-petits » pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 - Octroyer une contribution financière totalisant 12 175 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement (RPPL15-11079-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De ratifier au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'avenant modifiant et prolongeant la convention de partenariat en loisir intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme métropolitain « Association montréalaise pour le développement des loisirs tout-petits (AMDL Tout-petits) », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant;

D'octroyer à cette fin à « ADML Tout-petits » une contribution financière totalisant 12 175 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La contribution financière de l'année 2019 sera versée selon les modalités prévues à l'avenant et répartie comme suit pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

<b>Contributions financières</b>	
	<b>2019</b>
1er versement Dans les 30 jours suivant la signature de l'avenant	10 000 \$
2e versement Dans les 30 jours suivant l'approbation d'un rapport annuel jugé conforme	2 175 \$
<b>Total</b>	<b>12 175 \$</b>

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1187817005

---

#### **CA19 26 0009**

**Autoriser une dépense totale de 365 677,99 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 Itée » (86253 Canada Itée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2019 et 2020 - Appel d'offres public numéro RPPS18-12092-OP / 18-17203 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 365 677,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2019 et 2020;

D'accorder à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 Itée » (86253 Canada Itée), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 365 677,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-12092-OP / 18-17203 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1187929001

---

#### **CA19 26 0010**

**Autoriser une dépense totale de 415 240,84 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Pavages d'Amour Inc. » au montant de 377 491,67 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2019-2) - Appel d'offres public RPPV18-09074-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 377 491,67 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le cas échéant;

D'accorder à « Pavages d'Amour Inc. », le mandat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 377 491,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public/sur invitation numéro RPPV18-09074-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 37 749,17 \$, (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1180963063

---

#### **CA19 26 0011**

**Autoriser une dépense totale de 3 256 254,78 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Environnement Routier NRJ inc. » au montant de 2 905 375,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, ainsi que la construction de saillies sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2019-1) - Appel d'offres public RPPV17-07062-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 3 256 254,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder à « Environnement Routier NRJ inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 905 375,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV17-07062-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 296 023,16 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 54 856,32 \$, taxes incluses, conformément contrat numéro RPPS18-01015-OP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1180963064

---

#### **CA19 26 0012**

**Autoriser une dépense totale de 521 269,06 \$ - Octroyer un contrat au montant de 404 712,00 \$, taxes incluses, à « Procova inc. », pour l'implantation d'humidificateurs et divers travaux au Centre Étienne Desmarteau, situé au 3430, rue de Bellechasse - Appel d'offres RPPA18-04040-OP (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 521 269,06\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'implantation d'humidificateurs et divers travaux au centre Étienne-Desmarreau, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à « Procova inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 712 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA18-04040-OP (quatre (4) soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 60 706,80 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 55 850,26 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1188094002

---

### **CA19 26 0013**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « Les Consultants S.M. inc. » (878 204,63 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « SNC-Lavalin inc. » (986 799,67 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) - Appel d'offres public RPPS18-10076-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De conclure deux (2) ententes-cadres pour des services professionnels de génie-conseil pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « Les Consultants S.M. inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 878 204,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-10076-OP (6 soumissionnaires);

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « SNC-Lavalin inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 986 799,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-10076-OP (6 soumissionnaires);

D'approuver les projets de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1184646010

---



**CA19 26 008**

**Approuver une convention avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Diagnostic sur l'agriculture urbaine dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et gestion du programme des jardins communautaires-  
Accorder une contribution financière totale de 65 000\$ pour l'année 2019**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Diagnostic sur l'agriculture urbaine dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et gestion du programme des jardins communautaires pour l'année 2019;

D'octroyer une contribution financière de 65 000 \$ à l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » pour la réalisation du projet Diagnostic sur l'agriculture urbaine dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et gestion du programme des jardins communautaires pour l'année 2019;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités du projet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1188077003

---

**CA19 26 0014**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 octobre au 23 novembre 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 octobre au 23 novembre 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1183879013

---

**CA19 26 0015**

**Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adhérer au plan d'action proposé par le SDSS;

D'accepter l'offre à venir du SDSS pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

De s'engager à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1181035011

---

**CA19 26 0016**

**Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Les Dimanches Trad du parc Maisonneuve », « Rendez-vous actif - Défi Santé », « La Chococourse 5K », « Marché Angus » et « Course pour les femmes »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2019-26-003 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2019-26-004 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1180081018

---

**CA19 26 0017**

**Autoriser les détenteurs de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) des secteurs #34 et #46 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à stationner aux places tarifées #RA-626 à RA-623 et #RA-648 à RA-643**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les détenteurs de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) du secteur #34 à stationner gratuitement aux places tarifées #RA-626 à RA-623 sur le côté est de la rue Chateaubriand, approximativement à 23 mètres au sud de la rue Saint-Zotique, sur une distance d'environ 46 mètres vers le sud;

D'autoriser les détenteurs de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) du secteur #46 à stationner gratuitement aux places tarifées #RA-648 à RA-643 sur le côté est de la rue Chateaubriand, approximativement à 20 mètres au nord de la rue Saint-Zotique, sur une distance d'environ 33 mètres vers le nord;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

Le tout conformément à l'article 4, paragraphe 7°, du *Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1)*, à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1186235007

---

**CA19 26 0018**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un premier projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un théâtre de deux étages au 6430, rue Saint-Denis**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6430, rue Saint-Denis (lot 2 333 616) :

1° la démolition du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel, à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement;

2° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur de deux étages;

3° malgré le paragraphe 2°, une partie du bâtiment s'inscrivant sur moins de 10 % de la superficie de l'implantation au sol du bâtiment pourra avoir une hauteur d'un étage;

4° aucune unité de stationnement pour véhicule automobile;

5° l'exercice d'activités complémentaires à la salle de spectacle au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment;

6° de déroger aux normes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*, visant l'aménagement d'un quai de chargement.

2. D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 6° de l'article 1 à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, le critère d'aménagement additionnel suivant s'applique :

1° l'aménagement de l'aire de chargement devra proposer du verdissement et être aménagé sécuritairement en considérant la présence de la ruelle.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliquent.

4. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1180963068

---

#### **CA19 26 0019**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un premier projet de résolution autorisant la dérogation à la densité maximale prescrite pour le bâtiment situé au 6570, rue Saint-Hubert**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6570, rue Saint-Hubert :

1° l'aménagement de quatre mezzanines intérieures au 5<sup>e</sup> étage de l'immeuble et le percement d'ouvertures pour desservir ces espaces, tels qu'illustrés dans les plans en annexe A estampillés en date du 11 décembre 2018;

2° l'atteinte d'un indice de superficie de plancher (ISP) de 5,85 suite à l'aménagement de ces mezzanines, en dérogation de l'article 34 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, qui fixe à 4,5 l'ISP maximal.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

1° une partie de la toiture doit être végétalisée;

2° pour assurer la pérennité et l'entretien des espaces végétalisés, le toit doit être pourvu d'équipements adéquats (boyau d'arrosage, système de drainage, etc.);

3° une murale doit être peinte sur le mur latéral gauche.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliquent.

4. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1180963067

---

#### **CA19 26 0020**

**Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin d'améliorer la protection des maisons shoebox**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin d'améliorer la protection des maisons *shoebox*, avec modifications;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180963048

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 04.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
11 février 2019.